

Index analytique

Les chiffres renvoient aux numéros des pages.

-A-

Acheteur

- Annulation de vente, 177
 - Dommages et intérêts, 177
- Empiètement, 209
 - Éviction, 209

Acte de vente

- Contradiction, 237
 - Correspondance des mesures, 237
 - Description des tenants et aboutissants, 237
- Désignation erronée, 319
- Interprétation, 237
 - Absence de description de l'assiette du chemin, 537
 - Intention de l'auteur des droits, 237
 - Interprétation la plus plausible, 237
 - Occupation et entretien, 237
 - Servitude personnelle, 537
 - Texte ambigu, 537

Appel

- Absence d'abus de droit, 537
- Contrôle des erreurs de fait et de droit, 15, 565
- Fusion des parties, 15
- Requête à l'audition, 117
 - Tardiveté, 117
- Revendication modifiée sans amendement, 15

Appel en garantie

- Arpenteur-géomètre, 177
 - Renseignements erronés d'un fonctionnaire, 177

Arpenteur-géomètre

- Analyse de possession, 543
 - Code de déontologie, 197
 - Conformité des mesures d'arpentage, 149
 - Livre de renvoi, 543
 - Erreur, 107
 - Réclamation, 107
 - Superficie du terrain, 107
 - Manquement au devoir de conseil, 197
 - Notion de ligne la plus adéquate, 561
 - Obligation de divulguer les empiètements, 165, 209
 - Omission de consulter la réglementation, 177
 - Preuve d'empiètement, 525
 - Certificat de piquetage, 525
 - Rapport, 143, 149, 307, 529, 543, 549
 - Appréciation des faits, 529
 - Contestation, 149, 269, 491, 499, 529, 543, 561
 - Ligne séparative des terrains, 149, 197, 499
 - Qualité, 549
 - Renseignements erronés d'un fonctionnaire, 177
 - Responsabilité envers les tiers, 107
 - Rôle, 561
 - Titre de propriété, 143, 543
- ### **Autochtone**
- Droit ancestral, 15
 - Autonomie gouvernementale, 15
 - Protection constitutionnelle, 15
 - Titre aborigène, 15
 - Partage des compétences, 15
 - Compétence des provinces, 15

- Extinction des droits ancestraux, 15

Voir aussi **Titre aborigène**

-B-

Bien

Bien imprescriptible, 97

- Domaine public, 97
- Empiètement, 97
- Entente sur la mise en valeur de lots intramunicipaux, 97
- Programme de transfert de propriété du domaine public, 97
- Transfert d'obligation de la municipalité, 97

Concession, 3, 73

Utilité publique, 347

Bornage

Analyse des marques d'occupation, 581

Auteur commun, 263, 269

- Intention, 263, 269
- Occupation, 263
- Titres émanant d'un auteur commun, 263, 269, 293

Cadastré, 263

Certificat de localisation, 499

Clôture de division, 537

Conformité des mesures d'arpentage, 149

Contenance, 255

Empiètement, 97, 525, 549

- Certificat de piquetage de l'arpenteur-géomètre, 525
- Preuve d'empiètement, 525

Emplacement du terrain, 97, 361

Homogénéité topographique, 491

Intention des parties, 269, 293, 319

Interprétation, 263

Ligne séparative des terrains, 149, 197, 263, 327, 499, 525, 549, 565

Limite cadastrale, 97, 319

- Entente d'emplacement, 97

Limites du fonds, 293, 543, 549, 565, 581

Mention « plus ou moins », 293, 361

Mise en demeure antérieure, 549

Notion de ligne la plus adéquate, 561

Partage des coûts et des frais, 565

Rapport de l'arpenteur-géomètre, 307, 549

- Contestation, 149, 269, 491, 499, 529, 543, 561
- Qualité, 549

Règle *audi alteram partem*, 525

Rénovation cadastrale, 123

- Renversement de la présomption, 581

Requête, 97, 123, 149, 255, 263, 327, 361, 425, 491, 499, 543, 549, 561, 565

Servitude, 549

Tenants et aboutissants, 255, 307

- Limite de superficie, 307

-C-

Cadastré

Bornage, 123

Concordance de contenance et d'occupation, 469

Interprétation, 263

Omission d'un numéro de lot, 469

Présomption, 469, 581

Rénovation cadastrale, 123, 319, 469, 581

Certificat de localisation

Acceptation de l'offre

- Certificat de localisation erroné, 477

Non-concordance entre le titre et l'occupation, 209

Qualité, 165

Renonciation tacite à la prescription, 225

Utilisation de certificats d'un autre, 499

-D-

Domaine hydrique

Concession, 73, 363, 375, 425

- Définition de batture, 375, 425
- Droit de chasse et pêche, 363
- Interprétation restrictive, 425
- Lit d'une rivière, 3
- Lot en bordure du fleuve, 73
- Présomption, 73, 363, 375, 425
- Termes exprès, 375, 425
- Théorie de l'accessoire, 425

Droit de jouissance, 73

- Droit seigneurial et féodal, 73
- Notion de batture, 425
- Notion de pré, 73
- Remblaiement sur la rive d'une rivière, 413
- Ordonnance de démolition, 413
- Domaine public**
- Municipalité
- Caractère public d'un chemin, 399
 - Destination implicite, 347
 - Notion de chemin par dédicace, 347
- Remblaiement sur la rive d'une rivière, 413
- Ordonnance de démolition, 413
- Voir aussi* **Propriété de l'État**
- Dommages et intérêts**
- Annulation de vente, 177, 347
- Chemin municipal, 347
 - Terrain agricole, 177
- Honoraires extrajudiciaires, 347
- Nullité de promesse d'achat, 165
- Préjudice, 165, 177, 209, 255, 347, 549
- Droit constitutionnel**
- Partage des compétences, 15
- Protection constitutionnelle, 15
- Autonomie gouvernementale, 15
 - Titre aborigène, 15
- Voir aussi* **Autochtone**
- Droit de jouissance, 73**
- Droit de passage**
- Détermination de l'assiette, 307
- Droit de propriété, 537
- Emplacement du terrain, 361
- Enclave, 131, 307
- Droit de propriété**
- Acquisition par prescription, 307, 511, 593
- Demande en justice, 593
 - Nature du jugement, 593
 - Opposabilité, 593
- Cadastre
- Concordance de contenance et d'occupation, 469
 - Omission d'un numéro de lot, 469
 - Présomption, 469
- Comportement des parties, 537
- Concession, 3, 73, 363, 375, 425
- Absence de preuve, 3
 - Actes de vente subséquents, 3
 - Domaine public, 3, 73, 363, 375, 425
 - Intervention volontaire, 3
 - Présomption, 73, 363, 375, 425
- Contradiction dans l'acte de vente, 237
- Correspondance des mesures, 237
 - Description des tenants et aboutissants, 237
- Désignation de lot, 455
- Détention sans droit, 97
- Empiètement, 97
- Droit de jouissance, 73
- Droit de passage, 537
- Droit personnel, 537
- Droit seigneurial et féodal, 73
- Interprétation de l'acte de vente, 237
- Intention de l'auteur des droits, 237
 - Interprétation la plus plausible, 237
 - Occupation et entretien, 237
- Limites du fonds, 293, 319, 525, 543, 549, 565, 581
- Erreur de contenance, 319, 335
 - Intention des parties, 293, 319
 - Mauvaise foi, 319
- Nature et étendue, 73, 97, 237, 243, 469, 537
- Notion de pré, 73
- Propriété superficielle, 97
- Reconnaissance, 73, 131, 237, 243, 283, 327, 455, 469, 511, 537
- Réglementation municipale, 131
- Droit seigneurial et féodal, 73**
- E-**
- Enregistrement**
- Règles générales, 117
- Subdivision, 117
- Date de mise en vigueur, 117
 - Dépôt au bureau d'enregistrement, 117

- Omission du registrateur, 117
- Validité, 117

Expertise

- Argument de droit, 149
- Contre-expertise d'un arpenteur, 149
 - Information provenant du défendeur, 149
 - Rapport subjectif, 149
- Rapport d'un arpenteur-géomètre, 143
- Titre de propriété, 143

-I-

Immatriculation des immeubles, 123

Intervention volontaire

- Intérêt suffisant, 3

-N-

Notaire

- Certificat de localisation, 209
- Confiance en l'arpenteur-géomètre, 177
- Défaut dans l'examen des titres, 209
- Manquement au devoir de conseil, 209
- Non-concordance entre le titre et l'occupation, 209
- Omission d'informer, 177

Notion de pré, 73

-O-

Offre

- Acceptation, 477
 - Certificat de localisation erroné, 477
 - Conditions d'existence, 477
 - Erreur sur un élément essentiel, 477

-P-

Passation de titre

- Acceptation de l'offre
 - Certificat de localisation erroné, 477
 - Erreur sur un élément essentiel, 477
- Menace d'action, 165

Possession

- Acquisition de la propriété par prescription, 593
 - Demande en justice, 593
 - Nature du jugement, 593
 - Opposabilité, 593
- Acte de tolérance, 293
- Bonne foi, 149, 283, 549
- Claire, 543, 581
- Clandestine, 149
- Concurrente, 549
- Connaissance de la ligne séparative des terrains, 149
- Continue, 97, 225, 499, 511, 581
 - Interruptions occasionnelles, 225
- Demande d'injonction, 593
- Empiètement de lots, 283
 - Clôture, 511
- Interprétation du Code civil, 283
- Paisible, 97, 511, 581
- Publique, 97, 511, 543, 581
- Sans équivoque, 97, 149, 243, 293, 511, 581
- Terrain abandonné, 529
- Utile, 225, 243, 283, 499, 593
 - Élément intentionnel (*animus*), 225, 283
 - Élément matériel (*corpus*), 225
- Violente, 149, 319
 - Erreur de contenance, 319
 - Intention des parties, 319
 - Mauvaise foi, 319
- Volonté présumée, 283

Prescription acquisitive

- Absence de volonté de prescrire, 283
- Acquisition de la propriété par prescription, 593
 - Demande en justice, 593
 - Nature du jugement, 593
 - Opposabilité, 593
- Bonne foi, 521
 - Dénonciation des vices d'un titre, 521
- Condition d'exercice, 97, 307, 521
- Opposabilité
 - Publicité des droits, 593
- Possession, 97, 225, 243, 283, 455, 499, 529, 543, 581, 593
- Prescription décennale, 283, 307, 521, 593

- Prescription trentenaire, 499, 511
- Chemin public, 399
- Renonciation tacite, 225
- Demande de certificat de localisation, 225
- Révocation de billet de location, 97
- Terrain abandonné, 529
- Prescription extinctive**, 197, 209
- Connaissance de l'empiètement, 209
- Preuve**
- Contre-expertise d'un arpenteur, 149
- Empiètement
- Bornage, 525
 - Certificat de piquetage de l'arpenteur-géomètre, 525
 - Règle *audi alteram partem*, 525
- Preuve inadmissible
- Opinion de notaire, 537
- Rapport de l'arpenteur-géomètre, 143
- Contestation, 149, 491, 529, 543, 561
 - Erreur dans l'appréciation des faits, 529
 - Fardeau, 149, 491, 529, 543, 561
- Témoignage visant à contredire un écrit valable, 425
- Titre aborigène
- Poids des éléments de preuve, 15
 - Récit oral, 15
 - Tradition autochtone et règle de droit, 15
- Titre de propriété, 143
- Voir aussi* **Témoignage**
- Procédure**
- Abus de procédure
- Honoraires extrajudiciaires, 347
- Appel
- Absence d'abus de droit, 537
 - Contrôle des erreurs de fait et de droit, 15, 565
- Dénonciation des vices d'un titre
- Effet, 521
- Impact de procéder par action plutôt que par requête, 413
- Intervention volontaire, 3
- Omission d'un numéro de lot au cadastre, 469
- Partage des coûts et des frais, 565
- Préinscription du recours en reconnaissance du droit de propriété, 511
- Rapport de l'arpenteur-géomètre, 529
- Requête à l'audition, 117
- Tardiveté, 117
- Titre aborigène
- Fusion des parties, 15
 - Revendication modifiée sans amendement, 15
- Promesse de vente ou d'achat**
- Conditions d'existence, 477
- Erreur sur un élément essentiel, 477
- Nullité, 165
- Obligation, 165, 477
- Servitude
- Empiètement d'une servitude, 165
 - Irrégularité, 165
 - Réduction de l'assiette de la servitude, 165
 - Tolérance des propriétaires du fonds dominant, 165
- Promettant-acheteur**
- Irrégularité à l'égard d'une servitude
- Dommages et intérêts, 165
- Obligation, 165
- Promettant-vendeur**
- Abus de droit, 165
- Comportement abusif, 165
- Intimidation, 165
 - Menace d'action en passation de titre, 165
- Obligation, 165, 477
- Propriété de l'État**
- Concession, 73, 363, 375, 425
- Définition de batture, 375, 425
 - Droit de chasse et pêche, 363
 - Interprétation restrictive, 425
 - Lit d'une rivière, 3
 - Lot en bordure du fleuve, 73
 - Présomption, 73, 363, 375, 425
 - Termes exprès, 375, 425
 - Théorie de l'accessoire, 425
- Droit de jouissance, 73
- Droit seigneurial et féodal, 73

- Notion de batture, 425

Notion de pré, 73

Voir aussi **Domaine public**

Propriété superficière, 97

Protection de l'environnement

Ordonnance de démolition, 413

Remblaiement sur la rive d'une rivière, 413

Protection du consommateur

Fausse dimension, 335

Pratique de commerce interdite, 335

Présomption de dol, 335

Prix élevé, 335

Protection du territoire agricole

Construction de bâtiment, 177

Publicité des droits, 123

Effet, 283

Opposabilité, 283, 593

- Prescription acquisitive, 593

-R-

Registreur

Omission d'entrée de subdivision, 117

Réglementation municipale

Erreur de désignation d'un chemin fermé, 131

Interprétation de règlement, 131

Responsabilité civile

Absence d'abus de droit, 123

Absence de mauvaise foi, 123

Faute personnelle, 255

Partage de responsabilité, 177

Responsabilité *in solidum*, 177

Responsabilité professionnelle

Arpenteur-géomètre, 107, 165, 177, 197

- Manquement au devoir de conseil, 197

- Non-concordance entre le titre et l'occupation, 209

- Obligation de divulguer les empiètements, 165, 209

- Omission de consulter la réglementation, 177

- Réclamation pour erreur, 107

- Renseignements erronés d'un fonctionnaire, 177

Envers les tiers, 107

Erreur au livre de renvoi, 107

- Superficie du terrain, 107

Lien de causalité, 107, 197

Notaire, 177, 209

- Certificat de localisation, 209

- Confiance en l'arpenteur-géomètre, 177

- Défaut dans l'examen des titres, 209

- Manquement au devoir de conseil, 209

- Non-concordance entre le titre et l'occupation, 209

- Omission d'informer, 177

Responsabilité solidaire, 209

Responsabilité solidaire

Notaire et arpenteur-géomètre, 209

-S-

Servitude

Bornage, 549

Détermination de l'assiette, 307

Enclave, 131, 307

Personnelle, 537

Promesse d'achat, 165

- Empiètement, 165

- Irrégularité, 165

- Réduction de l'assiette de la servitude, 165

- Tolérance des propriétaires du fonds dominant, 165

-T-

Témoignage

Contre-expertise d'un arpenteur, 149

- Information provenant du défendeur, 149

- Rapport subjectif, 149

Titre aborigène

Appel

- Contrôle des erreurs de fait et de droit, 15

- Fusion des parties, 15
- Revendication modifiée sans amendement, 15

Autonomie gouvernementale, 15
 Contenu, 15
 Occupation et utilisation du territoire, 15
 Preuve, 15
 Protection constitutionnelle, 15
 Revendication de territoires, 15
Voir aussi **Autochtone**

Titre de propriété

Erreur, 307
 Interprétation, 263
 Non-concordance avec l'occupation, 209
 Titres émanant d'un auteur commun, 263, 269
 Titres non concluants, 543

-V-**Vendeur**

Appel en garantie, 177
 Délivrance, 283, 335

- Contenance, 335

 Garantie contre l'empiètement, 283
 Garantie contre l'éviction, 209, 525

- Faute du notaire et de l'arpenteur-géomètre, 209

- Renonciation, 525
- Trouble actuel, 525

Garantie de contenance, 283
 Garantie de qualité, 177
 Garantie du droit de propriété, 177
 Motif d'exonération, 177
 Obligation, 177, 209, 283, 335
 Pratique de commerce interdite, 335

- Contenance, 335
- Fausse dimension, 335
- Présomption de dol, 335
- Prix élevé, 335
- Protection du consommateur, 335

Vente

Absence de contrat, 243
 Annulation, 177, 243, 347

- Bien d'autrui, 243
- Défaut de règlement municipal de fermeture d'une rue, 347
- Dommages et intérêts, 177
- Terrain agricole, 177
- Vice de consentement sur une considération principale, 177

 Diminution de prix, 335
 Propriété acquise par prescription, 511

- Absence de titre, 511